

et successeurs, de justifier l'ordre établi ou de conférer une légalité a posteriori aux pratiques politiques de l'histoire de l'Islam, il est, au contraire, le premier, entré dans la voie de l'explication rationnelle.

Fera-t-on grief à M. RABI', au terme de ces notes, d'avoir négligé le concept de *da'wa*, cependant si précieux pour entendre les rapports réciproques du politique et du religieux chez Ibn Khaldoun ? Ou de n'avoir point assez considéré pour lui-même le contexte historique d'une œuvre qui lui doit tant ? Mais l'objet de *The political theory of Ibn Khaldun* était, sans doute, moins ambitieux et plus spécifique à la fois ; qu'il réussisse, ce que nous lui souhaitons, à imposer, à l'orée de la science politique, le parrainage d'Ibn Khaldoun et de son exigeante méthode, et M. RABI' se sera acquis un droit certain à notre reconnaissance.

Georges LABICA.

DECOLONISATION ET REGIMES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE.

— Sous la direction de A. MABILEAU ET J. MEYRIAT, A. Collin, 1967, 276 p.

Dans la série des cahiers de la Fondation des Sciences Politiques, trois ouvrages ont déjà été consacrés aux problèmes politiques des jeunes Etats, notamment les Etats d'Afrique Noire (cf. *Les nouveaux Etats dans les relations internationales ; la communauté internationale face aux jeunes Etats ; Politiques nationales envers les jeunes Etats*). Ces ouvrages sont le résultat des colloques organisés en France et il faut saluer ces publications qui permettent de prendre connaissance des meilleures rapports présentés lors de ces colloques et qui, sans cela, resteraient inconnus. On peut même regretter que d'autres rapports n'y soient pas joints et demeurent impossibles à consulter pour celui qui n'a pas la chance de passer à Paris et d'accéder à la Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques où ils sont disponibles sous forme ronéotée. Le regret est encore plus intense lors qu'on voit à travers *Décolonisation et régimes politiques en Afrique Noire* l'intérêt des contributions apportées.

I. La première partie de cet ouvrage, réalisée par M. Mabileau porte sur les Etats d'Afrique Noire de succession française (pp. 11-91). A travers une étude assez fouillée, l'auteur essaie de dégager les lignes de force de l'évolution politique et les étapes fondamentales franchies par quatorze Etats (Madagascar étant exclu ici pour faire l'objet d'une étude distincte plus loin). Dans une première phase, allant de 1958 à 1960, les Etats connaissent « la Communauté et la francisation limitée du régime » ; dans une seconde phase, avec la dissolution partielle ou totale de la Communauté et l'indépendance, les Etats se heurtent à la problématique du « régime africain » et tentent, vaille que vaille,

de définir une structure politique adaptée au continent noir ; mais cette tentative semble vaine car c'est la troisième phase le « régime africain » entre en crise sous le poids de diverses influences.

L'adoption du modèle français, au point de départ, résulte des conditions même de l'accès des pays à l'indépendance. Hormis la Guinée qui a rompu dès septembre 1958, c'est tout naturellement que les républiques nouvelles reproduisent assez fidèlement les institutions « métropolitaines », car ainsi que le déclare M. Tombalbaye il y a une « croyance profonde dans les principes d'une démocratie que la France nous a enseignée... ». Point n'est besoin d'insister longuement sur les raisons de cette imitation souvent abusive : poids du fait colonial, héritage global des institutions françaises, volonté de continuité, personnel politique etc... Notons simplement que cette imitation rencontre déjà certaines limites dans les facteurs tribaux, familiaux, religieux qui entraînent de graves déformations ou mettent à nu l'artifice d'institutions plaquées arbitrairement. A juste titre, l'auteur note que si « le modèle français a été décisif dans l'établissement des nouveaux régimes... la persistance des institutions coloniales ne pouvait être que provisoire » (p. 35).

De fait, l'accession à l'indépendance, en 1960, s'accompagne très rapidement d'un changement important qui ne vise pas moins qu'à définir une nouvelle politique africaine. Nous savons gré à M. Mabileau de lier étroitement l'idéologie, le pouvoir politique et les structures économiques qui se conditionnent naturellement. De la cohérence idéologique dépend fortement la redéfinition de nouvelles structures. Or, on observe, en Afrique Noire, une confusion idéologique qui emprunte beaucoup à plusieurs doctrines étrangères au point, estime l'auteur, que « la philosophie du régime, dès qu'elle s'est départie de ses fondements de l'époque coloniale, n'a pu dépasser le stade des dissertations confuses et désordonnées » (p. 40). Cette remarque est exacte, mais la conséquence tirée par M. Mabileau l'est moins quand il conclut que cette idéologie, à peine ébauchée, n'exerce presque pas d'influence sur l'évolution institutionnelle. Si l'auteur veut entendre par là que l'idéologie n'a pas eu de répercussion sur les *textes* constitutionnels, il a peut être raison. Mais l'on sait qu'en Afrique, les *textes* sont de faible intérêt et l'observateur commettrait une grave erreur s'il voulait définir les régimes africains à partir des constitutions. Aucune constitution africaine n'est réellement appliquée ou respectée et, à côté de la structure *constitutionnelle, officielle et apparente* fonctionne un régime officieux mais effectif dont l'axe essentiel est le parti unique et le Chef de l'Etat. Or, à ce second niveau, non seulement l'idéologie intervient, mais elle joue un rôle important : à notre avis, l'incohérence de l'idéologie va de pair avec l'incohérence des institutions et tout le problème consiste à déterminer les rapports entre celle-là et celles-ci.

Bien que l'analyse de M. Mabileau laisse entrevoir cette idée, elle ne la met pas en valeur tout comme elle reste trop brève à propos du parti unique.

Les traits essentiels de ce parti sont fort bien vus et, à juste titre,

l'auteur signale que le parti « unique » n'est jamais un choix systématique qui pourrait faire penser à une analogie avec le système communiste ou fasciste ; qu'en réalité, malgré leurs prétentions, « les partis africains restent des partis de cadres et même quelquefois des simples clientèles ethniques » et ont « des structures incomplètes et une idéologie fragmentaire ». Toutefois le lecteur dispose là de conclusions non étayées par des éléments ou des renseignements suffisants. Certes, il s'agit d'une étude synthétique, mais elle aurait pu inclure quelques données chiffrées sur les adhérents et les militants, quelques renseignements complémentaires sur l'organisation des partis, leurs relations avec les tribus, les syndicats. A travers cela, on peut illustrer aisément la cruelle contradiction entre ce que *veulent être* les partis et ce qu'ils *sont* réellement ; on comprend alors les « crises du régime africain », troisième axe de la recherche de M. Mabileau.

Constatant qu'un ébranlement politique s'est propagé à travers tous les Etats d'Afrique Noire, à la suite de révoltes populaires ou de coups d'Etat, l'auteur en recherche les causes. Il relève l'influence étrangère qui s'exerce d'ailleurs dans deux sens : elle peut favoriser l'action des forces hostiles aux régimes en place (subversion) ou contribuer à leur maintien (affaire gabonaise). Toutefois cette intervention est située à sa vraie place car « les crises de régime, n'ont été en définitive, ni provoquées, ni évitées par les résurgences illusoire ou réelles des influences extérieures ». Il y a donc des causes proprement africaines. Malheureusement, là, le lecteur reste quelque peu sur sa faim, car l'analyse n'est pas poussée bien loin - elle emprunte même une autre voie pour nous montrer comment, face aux menaces, se produit un durcissement de régimes avec renforcement du pouvoir personnel et de l'appareil répressif. Mais il s'agit là d'une conséquence et non d'une cause des crises qui menacent les équipes au pouvoir. Pourquoi ces équipes sont-elles menacées et pourquoi des coups d'Etat ou des révoltes entraînent-ils rapidement leur chute ? Il y a là une analyse des forces politiques, c'est-à-dire des forces sociales qui les sous-tendent, qu'il faut pousser pour cerner de près l'évolution politique africaine. Cela nous éloigne quelque peu des « régimes constitutionnels » mais nous rapproche de la « vie politique » du continent noir dont l'étude de M. Mabileau constitue une pénétrante introduction.

II. La seconde partie de l'ouvrage est une vue assez précise de l'Afrique Orientale britannique. M. Alexandre, qui en est l'auteur, adopte une approche analytique juste à l'opposé de l'approche synthétique de M. Mabileau, puisqu'il présente chaque fois les quatre Etats étudiés (Kenya, Tanganyika, Ouganda, Zanzibar) successivement et chronologiquement depuis l'occupation coloniale jusqu'au lendemain de l'indépendance. La méthode a le mérite de bien situer chaque Etat, de faire connaître les événements importants de son évolution politique ; elle renseigne fort opportunément le lecteur francophone - généralement peu averti des faits essentiels relatifs à l'Afrique anglophone au point de confondre facilement les différents Etats et même les régions. L'auteur nous livre beaucoup de détails intéressants sur la naissance des principaux partis et leur action, sur le rôle des hommes, sur les

influences anglaises et autres. Le cadre du jeu politique est ainsi bien tracé et les acteurs clairement annoncés. Mais cette méthode, cette étude de cas n'est pas exempte de tout reproche : elle ne permet pas toujours de saisir les éléments fondamentaux de l'évolution politique d'une région ; or, c'est ce qu'il est important de connaître. Certes, les données propres à chaque Etat ne sont nullement à négliger elles peuvent être parfois déterminantes - mais elles sont souvent contingentes et peuvent même masquer des courants plus profonds. Par exemple lorsque M. Alexandre examine les constitutions, les régimes et les idéologies, une confrontation plus rigoureuse des expériences eût été d'un apport certain. C'est qu'en effet, la méthode comparative, sans en abuser, constitue une voie très féconde en science politique car elle permet souvent une mise à nu et une meilleure compréhension des institutions. Dans le cas présent, le lecteur assidu peut se livrer à cet exercice à partir des éléments nombreux et de qualité apportés par l'auteur mais on aurait aimé que celui-ci aille au delà de l'exposé méthodique.

III. Après ces deux études globales, suivent quatre chapitres consacrés à quatre expériences nationales. Le premier relatif à la Guinée est de M. Charles qui s'est spécialisé dans l'étude de ce pays puisqu'on lui doit déjà un article (*in Revue française de science politique*, 1962) et un ouvrage (*Guinée*, Lausanne, 1963). C'est nettement la meilleure des quatre monographies car elle donne plus que l'essentiel de ce qui doit être connu sur les institutions constitutionnelles et parti la politique économique et les relations extérieures de la Guinée. On peut bien contester tel chiffre, tel fait ou telle appréciation, mais l'ensemble est remarquable et l'on ne peut que souhaiter pareille monographie sur chaque Etat Africain. Les contributions de MM. Boyon sur le Ghana, Tolen sur le Cameroun et Feuer sur Madagascar sont intéressantes mais beaucoup moins instructives ; elles auraient gagné à être plus étoffées, mieux fournies en renseignements et plus originales dans les développements.

En tout cas l'ensemble de l'ouvrage est d'un apport doublement avantageux : pour le « political scientist » qui est incité à la réflexion et pour le lecteur qui veut s'informer honnêtement et sérieusement sur l'évolution politique du continent noir.

Ahmed MAHIOU

Daniel EWANDE. — *Vive le Président !* Albin Michel, Paris, 1968, 223 p.

Voici le premier pamphlet sur l'Afrique noire et dû à un Africain. Avec un titre accrocheur et accompagné d'une bande publicitaire portant une inscription qui peut servir de sous-titre : « *le rire vengeur d'un Africain en colère* », l'ouvrage tient ses promesses et le lecteur, en dévorant les pages, partage souvent, et le rire et la colère de Daniel Ewandé.